

17 Novembre'21

Lutte informationnelle entre le Maroc et le Front Polisario concernant l'annulation des accords commerciaux UE-Maroc

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a annulé le 29 septembre 2021 deux accords commerciaux de libre-échange entre le Maroc et l'Union Européenne, et ce, après un recours du Front Polisario.

Le premier accord concernait l'octroi de préférences tarifaire accordé aux produits marocains par l'Union Européenne. Le deuxième accord portait sur la mise en place d'un partenariat de pêche permettant aux pêcheurs de pays de l'Union Européenne, comme l'Espagne par exemple, de pêcher dans les « eaux marocaines ». L'emploi de guillemets concernant les eaux marocaines s'avère indispensable, compte tenu du contexte politique marocain au regard de la situation actuelle au Sahara occidental.

Contexte historique.

Depuis 1975, le Sahara occidental est l'objet d'une guerre ouverte entre le royaume du Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), dont le Front Polisario en est l'organe politico-militaire indépendantiste. Si un cessez-le-feu a été conclu en 1991, ce dernier n'a jamais « fonctionné » tant est si bien que la mission de l'Organisation des Nations Unies (ONU) n'a cessé d'aligner les échecs pour tenter d'opérer une possible entente entre les belligérants. Actuellement, le royaume marocain reste campé sur ses positions depuis 2004 : à savoir une autonomie relative du Sahara occidental qui serait un « vassal » du royaume. Cette idée a de tout temps été rejeté par la RASD et le Front Polisario dont l'objectif ultime reste le principe d'autodétermination par référendum qui est le corollaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes tel que le droit international l'a conceptualisé depuis 1945.

Les enjeux d'une telle décision.

Cette décision de la CJUE sur la légalité des accords passés entre la Commission Européenne et le Royaume du Maroc présente des conséquences non négligeables.

D'une part, cette décision légitimise l'appartenance du Sahara occidental au Front Polisario et d'autre part, remet en question la légitimité de Rabat à pouvoir disposer des ressources du dit territoire dans le but de les inclure dans un accord commercial dont les bénéfices reviendraient directement au Royaume du Maroc. Enfin, cette décision renforce la crédibilité de la RASD dans sa quête de reconnaissance comme entité politique auprès de la scène internationale.

Toutefois, au-delà des conséquences politico-économiques, il est intéressant de s'interroger sur les stratégies de communication mise en place entre les deux protagonistes afin de défendre leurs intérêts. Ces stratégies de communication et d'influence doivent être incluses dans des conflits de guerre informationnelle.

Une lutte informationnelle du Front Polisario reposant sur la victimisation

Il convient de préciser que le Royaume du Maroc et l'Union Européenne sont en partenariat commercial depuis les années 2000.

Cette précision est fondamentale pour comprendre la stratégie informationnelle du Front Polisario. En effet, si l'on en croit les propos de l'avocat représentant les intérêts de la RASD, Maître Gilles Devers, le Front Polisario n'a cessé de dénoncer « le pillage des ressources naturelles » du Sahara occidental par le Maroc à travers « l'agriculture, le phosphate, la pêche et le tourisme ». L'emploi du mot « pillage » accentue l'image d'un royaume marocain colonisateur et pratiquant une prédation économique sur un territoire qui ne relèverait pas de sa souveraineté.

Cette dénonciation constante, qui est renforcée, par l'annulation des accords a pour but d'isoler le Maroc sur la scène européenne en jouant sur les tensions actuelles qu'entretient le royaume avec certains pays comme l'Allemagne et l'Espagne. Utilisant le concours d'ONG, comme Western Sahara Resource Watch (WSRW), le Front Polisario veut également pousser les entreprises parties prenantes aux accords commerciaux à se retirer. C'est ainsi que l'entreprise allemande Continental n'a pas renouvelé son contrat d'exploitation de phosphate au Sahara occidental. De même pour l'entreprise suédoise Epiroc qui fournissait des équipements miniers. La rhétorique de l'ONG WSRW est axée sur la même sémantique que celle du Front Polisario « Le Maroc n'a pas le droit d'exploiter la mine de phosphate sur les terres occupées. Ces ressources appartiennent au peuple sahraoui opprimé ».

« Le Maroc n'a pas le droit d'exploiter la mine de phosphate sur les terres occupées. Ces ressources appartiennent au peuple sahraoui opprimé ».

La volonté de cette ONG au service du Front Polisario est claire : diaboliser les acteurs qui participent à ce pillage de masse. La diabolisation entraîne de fait une dégradation de l'image d'une entreprise, or aujourd'hui le rapport de force entre une entreprise et une ONG se posant comme défenderesse d'une minorité est complètement inversée. L'émotion l'emporte sur tout et empêche tout débat. De plus l'image de l'entreprise colonisatrice peut être utilisée quand il s'agit d'une compagnie occidentale dans une région du Maghreb. Dans le cas de Continental l'entreprise est allée jusqu'à se justifier sur l'arrêt de sa participation dans une lettre adressée à l'ONG WSRW. L'inversion du rapport de force est totale.

Stratégie informationnelle du Royaume du Maroc contre l'annulation des accords commerciaux. Grande perdante face à cette décision, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a décidé d'organiser une riposte médiatique que l'on pourrait qualifier d'une riposte de contre influence auprès de l'Union Européenne. En effet, si la décision d'annuler les accords commerciaux est actée, lesdits accords sont pour autant toujours en cours et la CJUE prévoit une cessation dans deux mois si le Royaume du Maroc ne fait pas appel de la décision.

Vraisemblablement il y aura appel de la décision. Ce qui veut donc dire que le Maroc dispose d'un laps de temps relativement court pour convaincre les différentes entités européennes du bien fondé de cet accord contre les propos du Front Polisario.

Cette lutte d'influence passerait par des campagnes de lobbyings visant à redorer l'image du Royaume qui ne doit pas être perçue comme une puissance colonisatrice pillant des ressources naturelles d'un « état souverain ». Mais cette démarche doit aussi convaincre que cet accord est bénéfique pour toutes les parties y compris le Front Polisario en suggérant que les retombées économiques seront notamment sources d'emplois pour les population locales. C'est la raison pour laquelle la CGEM a décidé de faire appel à la société française spécialiste en communication Open2Europe et a dépêché à Bruxelles Abir Lemseffer qui serait « Mme UE » concernant le volet médiatique.

Toutefois, cette montée au front médiatique risque de se heurter à la réalité géopolitique du Maroc à l'égard de certains pays européens. Actuellement les ambassades de Rabat à Madrid, Berlin, Bruxelles et Paris restent sans ambassadeurs. De fait, le Royaume se trouve dans une situation stratégique complexe : comment délivrer un message aux acteurs qui pourraient faire évoluer la situation sans utiliser la voix diplomatique ? Certes, l'action de la CGEM peut inverser la situation mais sans une pression diplomatique cette action pourrait se trouver vaine face aux capacités du Front Polisario qui bénéficie de soutiens sur la scène internationale pour porter ses revendications.

Achille Wagner,
Etudiant de la 25ème promotion SIE